



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu du Comité technique partiaire ministériel (CTPM) du 7 octobre 2010

1°) Présentation du budget 2011 : intervention de Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat

Le ministre a présenté le budget 2011 en rappelant que la France et l'Europe sont dans une situation financière très difficile. Ce budget contraint répond à trois axes politiques :

- Un budget de fonctionnement précautioneux et imaginatif
- L'évolution de la fiscalités (éco redevance poids lourds en 2012, baisse de certaines aides ...)
- Le plan de relance est remplacé par le grand emprunt pour assurer le financement du Grenelle

Il a rappelé que les dépenses engagées au titre du Grenelle étaient de 24 milliards. Afin de maintenir le niveau de dépenses en faveur du Grenelle, la diminution du budget du ministère concernera exclusivement les dépenses de fonctionnement. En ce sens, un axe de travail de l'administration est d'accroître la performance et l'efficacité au travail et de rationaliser les services publics. Il rappelle son opposition à toute création d'un opérateur routier national, et assure que le transfert à VNF d'une partie du réseau des Voies Navigables sera concerté et permettra de nouveaux moyens financiers d'investissements.

Il y aura 1287 postes (2%) supprimés au ministère et 102 postes (0,5%) supprimés au niveau des opérateurs. L'application du – 1,5 % pour les opérateurs aurait donné 176 suppressions d'ETPT, mais un gage budgétaire a été concédé sur les budgets opérateurs pour limiter les suppressions à 102... Le ministre s'est dit soucieux des agents : "ce sont de grands professionnels très engagés", et des risques psychosociaux liés au réorganisations et mutations. " Il faut faire mieux et prévenir les gestes suicidaires". Il a confirmé le calendrier des réformes : extension de la PFR en 2011 ; phase opérationnelle de la fusion des corps de B (TSE/CTRL/CAM) ; mise en route de la fusion des Ingénieurs des TPE, de l'IGN, de la Météo , avec les IAE (Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement). L'amélioration des régimes indemnitaires doit être la priorité et les projets de fusion de corps doivent respecter chacun et les métiers spécifiques...

Le ministre a souligné le besoin d'identité et de cohésion du ministère, dès lors que les réformes de structures ont été réalisées (DDT, DREAL, DIRM, DR Ile-de-France, DR DOM). Il a demandé au secrétaire général, pour mi 2011, de faire un bilan et de tracer un projet de stratégie nouvelle pour les 5 ans à venir. Il a insisté pour un calendrier concerté et nourri de dialogue social entre le secrétaire général et les organisations syndicales...

Enfin, le ministre a expliqué que peu importe les sources de financement pourvu que les objectifs du Grenelle soient tenus. Par exemple, il s'est félicité de l'augmentation du nombre annuel de construction de logements sociaux, passé en quelques années de 40 000 à 120 000. Il souligne l'arrivée en 2012 de l'écotaxe poids lourds pour financer durablement l'AFIT (Agence de financement des infrastructures de transports), la très bonne performance obtenue dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la reconnaissance internationale des résultats déjà récoltés par la France dans la mise en oeuvre du développement durable.

2°) Interventions et discussion

La CGT (Francis COMBROUZE- voir déclaration jointe) a dénoncé ce budget en forte diminution d'effectifs et de moyens de fonctionnement, qui va encore dégrader les conditions de travail des agents, réduire les missions et en privatiser certaines. Le projet s'accompagne de débudgétisation avec transferts de charges vers plus de fiscalités pesant de plus en plus sur les ménages. **La CGT (Maurice BARLA au nom des 3 OS CGT-FO-CFDT- voir déclaration jointe)** est ensuite intervenue sur la situation des OPA dans le contexte particulier des transferts des Parcs aux conseils généraux. **André MANDARD, CGT et président du CCAS(- voir déclaration jointe)**, est également intervenue sur les enjeux du budget et des activités de l'action sociale.

Dans la discussion en réponse, le ministre d'Etat s'est engagé à maintenir les centres d'accueil de vacances des agents, à sanctuariser les crédits d'action sociale. Il a réaffirmé que le débat aurait lieu sur VNF. Il a demandé l'engagement rapide des concours de recrutement pour pallier les vacances. Sur les moyens de fonctionnement des services, il a demandé au secrétaire général la plus grande vigilance. Et demandé également à ce dernier, que l'agenda social soit bien construit avec les organisations syndicales et que la dissolution de l'association ISTED se déroule avec des propositions de reclassement pour les personnels. Sur la situation des OPA et des transferts des Parcs, il a demandé que la table-ronde revendiquée avec MEEDDM, Min Intérieur, ADF et les OS, soit réunie rapidement; deux réunions interministérielles avant et après la table-ronde étant selon lui la manière la plus efficace pour réaliser les engagements pris sur la publication des modalités statutaires des agents OPA transférés ou restant dans les services Etat.

Dans la suite de la discussion après départ du ministre, l'administration a reconnu et précisé la baisse des crédits de fonctionnement d'au moins 29 millions d'euros (solde des transferts avec le programme interministériel 333, voir déclaration CGT) et la réduction des crédits de fonctionnement des DDT, DDTM de - 13 % de 2010 à 2011.

3°) Harmonisation du calendrier électoral, afin d'organiser les élections générales du 20 octobre 2011

Le projet de décret proroge ou réduit, selon les cas, la durée des mandats d'instances consultatives en application des Accords de Bercy signés par la CGT et d'autres OS, et traduits dans la loi du 5 juillet 2010. Tous les ministères sont saisis de projets de texte de cette nature, afin de tenir des élections des CAP, CCP, CTP, le même jour 20 octobre 2011, dans la fonction publique d'Etat.

La CGT a demandé que le corps électoral pour le Comité Technique Ministériel soit précisé rapidement. Le SG comprend parfaitement ce besoin et fait le point avec les OS. Comme toutes les organisations syndicales, **la CGT réclame que les conditions de mise en oeuvre de ces élections soient améliorées avec des moyens particuliers à tous niveaux**, par rapport aux élections en cours pour le 19 octobre prochain (CAP des Adjoints Administratifs, des Dessinateurs, CTP des DDI, DR Ile de France), et le 25 novembre (CTP des DIRM).

Avis favorable sur ce texte (pour CGT, CFDT, UNSA et administration)

L'administration fera un point régulier sur ce sujet lors des prochains CTPM.

4°) Déconcentration de certaines décisions individuelles concernant les agents des DDI

Le projet d'arrêté interministériel, en application du décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux DDI art 10, liste à son article 1° les décisions de gestion individuelle des agents délégués par les ministres aux préfets et subdélégués aux DDI. Ces décisions concernent la gestion quotidienne, à l'exception des actes nécessitant l'avis des CAP ou CCP. Il s'agit des différents congés, des temps partiels, des autorisations d'absence, des sanctions du premier groupe, de la signature des cartes professionnelles. Au regard de la situation actuelle de déconcentration concernant les agents du MEEDDM en services départementaux, cette liste ne change pas le type d'actes visés, mais les préfets de départements devront déléguer aux directeurs des DDT ou DDTM.

Dans la discussion, des amendements ont été portés par la CGT et FO. Deux ont été adoptés avec abstention de l'administration et le vote pour de tous les représentants des personnels : ils concernent les cartes professionnelles afin de respecter l'identité ministérielle et professionnelle des agents, ainsi que les possibilités de subdélégation par les directeurs au lieu des préfets.

5°) Réduction d'ancienneté au titre de 2009

Le projet d'arrêté prévoit la réduction de mois d'ancienneté à l'identique du système appliqué l'an au titre de 2008 par l'arrêté ministériel du 29 janvier 2010. La CGT a dénoncé les marges trop larges de modulation individuelle de ces réductions et le contournement des CAP qui ont souvent été informées des réductions et non plus consultées. **L'intervention d'Elisabeth HUSTE, experte CGT sur ce point, relève les dérives de ce type de GRH (voir intervention jointe).** Afin de rattraper les retards, la campagne relative aux réductions d'ancienneté doit être lancée dès cet automne selon l'administration.

Comme au CTPM de décembre 2009, la CGT et les autres syndicats ont voté contre ce projet, l'administration ayant voté pour.

6°) Modifications du STRMTG

Le projet de décret relatif au Service technique des remontées mécaniques et transports guidés (STRMTG) a pour objectif d'élargir la configuration du service en lui rattachant directement les bureaux de contrôle en départements et en élargissant ainsi le champ de ses missions.

La CGT (Jean Jacques GARET et Clément NOLY, experts sur ce point), estime que le projet est acceptable car il conforte le maintien d'un service technique de contrôle de l'Etat indépendant et indispensable à la sécurité des usagers. Mais le contexte RGPP et les inquiétudes des personnels ne peuvent être ignorées. L'affirmation " d'une meilleure prise en compte de la spécificité des métiers dans la formation et la gestion de carrière des agents du STRMTG " doit se traduire dans les faits. Par ailleurs le versement ponctuel de la prime de restructuration a été évoqué au groupe d'échanges et doit être garanti. L'étude d'impact mentionne 10 à 20 emplois supplémentaires, qu'en sera-t-il ? Le niveau de sécurité des installations dépend étroitement des effectifs et des moyens de travail : or le développement des réseaux de tramway avec un doublement à terme (471 à 841 kms), comme le vieillissement du parc de remontées mécaniques, imposent des contrôles plus nombreux.

Ainsi, la CGT a soumis un vœu sur le besoin de moyens humains et matériels supplémentaires affectés au STRMTG en rapport avec le niveau de sécurité obtenu par les contrôles de terrain. Ce vœu a été adopté par le CTPM, avec le vote de tous les représentants des personnels et l'abstention de l'administration. Il constitue un point d'appui pour une action vigilante des personnels. Le projet de décret a reçu l'avis favorable unanime du CTPM.

7°) Création de l'IFSTAR résultant de la fusion LCPC INRETS

Le projet de décret porte création de l'Institut français des sciences des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTAR) par fusion du LCPC et de l'INRETS.

La CGT, Philippe GARCIA expert sur ce point, explicite l'opposition des personnels à cette fusion " tombée d'en haut" (voir la déclaration jointe). En particulier, le projet de fusion ne repose ni sur les ambitions de recherches élaborées par les chercheurs eux-mêmes, ni sur une concertation approfondie avec les représentants des collectivités territoriales, pourtant partenaires et utilisateurs de travaux réalisés par le LCPC ou l'INRETS.

CGT et FO ont soumis au CTPM les amendements déjà présentés aux conseils d'administrations des deux établissements. Un certain nombre d'entre eux a pu être intégrés au projet de décret. Mais l'administration a rejeté les amendements visant à améliorer le dialogue social (augmentation des représentants du personnel aux Conseils d'Administration et Scientifique ; Représentation des agents au CA et CS avec voie délibérative durant la période de transition), comme à institutionnaliser les liens entre l'IFSTAR et les laboratoires des CETE et composantes du réseau scientifique et technique.

Le projet de texte au final a fait l'objet d'un vote défavorable de tous les représentants des personnels... et d'un vote pour de l'administration.

*
* *

Annexe

Déclaration liminaire C.G.T. Budget 2011

Monsieur le Ministre d'Etat,
Mesdames et Messieurs les membres du CTPM,
chers camarades,

Une partie des membres de notre délégation est au congrès du SNPTRI et vous comprendrez leur absence à ce CTPM. En outre, notre délégation souhaite la bienvenue au nouveau membre de ce CTPM, le secrétaire général, Monsieur Monteils.

Sur les retraites, la CGT n'entend pas ici développer le caractère injuste du projet de loi gouvernemental, le recul social qu'il porte, fidèle au cahier revendicatif du MEDEF et des Agences de notation des marchés financiers et des Etats. Notre fédération, avec tous les autres syndicats du MEEDDM, appelle tous les agents du MEEDDM et de ses établissements à l'action de grève et de manifestation la plus large le 12 octobre prochain, avec la reconduction possible à décider par les salariés. Concernant particulièrement certaines catégories d'agents de notre ministère soumis à la pénibilité, vous avez saisi le Premier ministre il y a plusieurs mois à notre demande, d'un dossier sur la reconnaissance de la bonification du service actif. Où en est ce dossier ? Telle est notre demande. En effet si sur l'élargissement du dispositif d'exposition au risques amiante à tous les agents, des textes ont été pris, rien n'a avancé sur le dossier de la reconnaissance de la pénibilité !

PLF 2011 – EFFECTIFS ET MOYENS EN BAISSSE

Le PLF 2011 pour les missions et programmes qui concernent le MEEDDM planifient des diminutions d'effectifs et de moyens. Ces réductions sont accompagnées de discours sur la contribution indispensable à la rigueur générale de réduction des dépenses publiques dictées par les marchés financiers. Leur ampleur est minorée par des astuces de présentation, mais aussi marquée par la débudgétisation des recettes et le recours accru au financement par des taxes affectées payées par les ménages.

Effectifs en chute ...

S'agissant des effectifs, la réduction de 1287 postes correspond au plafond d'emplois 2011 de 62.371 ETPT. Elle doit être rapprochée des plafonds 2009, 69.828, et 2010, 65.863. La vérité est donc bien : près de 8.000 postes supprimés sur trois ans. Et avec deux facteurs aggravants : premièrement ces suppressions intègrent le solde des redéploiements Grenelle (un peu plus de 400 prévus en 2010, pas de précision à ce stade pour 2011) et deuxièmement le plafond d'emplois de 62.371 couvre un périmètre de missions plus large (avec les missions EDAD, Ville et Logement, et une partie de la mission interministérielle Recherche, Enseignement supérieur).

Les effectifs inscrits au BACEA 2011 (budget annexe contrôle et exploitation aériens) s'élèvent à 11.275, en baisse de 400 postes sur 2010. Ceux des établissements publics à un total de 19.245 (13.751 EDAD, 4856 Enseignement supérieur et Recherche, 198 Ville et Logement, 440 Régimes sociaux et de retraites). Le directeur de cabinet a bien tenté le 29 septembre dernier de convaincre les organisations syndicales que la règle du 1 sur 2 non remplacé serait appliquée avec intelligence en respectant les priorités Grenelle, à la somme des effectifs des budgets « Etat et opérateurs » et aux cibles de fin d'année. Seule trace perceptible au budget 2011 de cette opération, des créations pour certains établissements publics: 25 emplois à l'ADEME, 80 à l'ANDRA, 8 emplois pour le nouveau Parc Marais Poitevin, 2 au Parc des Calanques, 18 à l'Agence des aires marines protégées pour d'autres Parcs marins, 3 au Conservatoire du Littoral et 1 à l'ONEMA. Soit environ 140 créations pour la totalité des plafonds d'emplois des Etablissements publics, qui ne compensent pas 235 suppressions dans les établissements (50 à Météo-France, 165 à l'ONF, 15 à l'ONCFS) et plus de 1000 dans les services du MEEDDM, cela fait vraiment beaucoup de suppressions nettes ! Ainsi sur le programme Urbanisme, paysages, eau et biodiversité, 1371 suppressions, dont 400 transferts vers DAOL(logement), 788 suppressions d'ingénierie publique concurrentielle, 120 autres suppressions dite d'ajustement.... Sur le seul programme SAM (Sécurité et Affaires Maritimes), 120 suppressions d'emplois pour un plafond de 3101... Dans les Parcs nationaux, on demande aux 7 Parcs « anciens » de faire des économies pour des redéploiements permettant aux 2 nouveaux Parcs de prendre leur essor, avec 19 ETPT supprimés !

Pour le renforcement du contrôle de sécurité des ouvrages hydrauliques (digues fluviales et digues à la mer, barrages), votre discours mentionne 10 ETPT supplémentaires, mais par « redéploiement au sein des effectifs du programme risques ». Nous rappelons qu'en 2010, la totalité de ces postes s'élève à 55 seulement sur tout le territoire !

Et les vacances de postes ne font qu'ajouter à cette situation.

La situation est particulièrement difficile pour les effectifs des DDT/M qui ont bien été la plus forte variable d'ajustement des suppressions 2010. Vous devez vous engager à ce que le rapport missions/effectifs soit discuté aux instances consultatives de tous les services d'ici la fin de l'année. L'abandon de missions obligatoires, en dépit des obligations législatives, est inacceptable.

Nous vous demandons le lancement immédiat de concours de recrutements. Est également impérative la révision du système double, entrées/sorties entre les schémas d'effectifs et de recrutements ministériels, autorisations DRH et zones de gouvernance d'effectifs, qui retarde ou empêche de pourvoir des postes vacants.

PERTES DE POUVOIR D'ACHAT- FAIBLESSE DES MESURES CATEGORIELLES

Les dépenses de personnel sont en baisse avec pour la ligne rémunérations, - 125 M€ ! Les pertes de pouvoir d'achat sont organisées avec l'hypothèse de la stabilité du point fonction publique, la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) provisionnant 1 M€... Au titre des mesures catégorielles un total de 24 M€... Et le gouvernement affirme toujours que la moitié des gains des suppressions serait redistribué aux personnels.... Si l'on se place dans ce chantage, il manque 38 millions d'€ au 24 des mesures catégorielles. Elles prévoient en réalité, 7,1 M de mesures statutaires (NES catégorie B, augmentation non chiffrée des taux pro/pro pour des corps non précisés), 15,4 de mesures indemnitaires(le rapprochement avec le MAAP est présenté comme poursuivi en 2011, il a commencé en 2008, la PFR, le respect des protocoles exploitation pour tous les agents des infrastructures), et 1,5 de repyramidage ou transformation d'emplois pour des grades et corps non précisés. Par ailleurs 6 M€ sont prévus pour l'extansion de la rémunération des heures supplémentaires.

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES EST GRAVEMENT MIS EN CAUSE

La chute des dépenses de fonctionnement des services (titre 3 hors personnels) est très brutale : de 513 M€ (2010) à 277 M€ en 2011, c'est - 236 M€ : les moyens de fonctionnement sont retirés aux services ! Certes deux lignes nouvelles sont instituées auprès du Premier ministre, le programme 333 : moyens de fonctionnement courant et immobilier (loyers et charges) des DDI et aussi des DR ministériels. Nous vous demandons de répondre à la question des moyens de fonctionnement sur notre budget, baissés de moitié, à l'ampleur des transferts de financements sur le programme interministériel 333. Celui-ci est doté de 87 M€ pour le fonctionnement et 351 M€ pour l'immobilier en crédits de paiement. L'opération de transfert aboutirait selon notre estimation à une baisse nette d'environ 40 M€ pour nos services. Les ratios « d'efficacité des dépenses » par agent (surface utile/ETPT ; bureautique/agent ; fonctionnement/agent) ignorent les missions et les conditions de travail : ils traduisent l'obsession comptable du toujours moins...

Le dialogue social doit impérativement s'intensifier à tous niveaux au MEEDDM avec des résultats pour les personnels et leurs conditions de travail. Le vécu de beaucoup de collègues est celui de l'abandon des missions, du flou des évolutions de postes imposées à court terme. Et les besoins de formation sont énormes.

DESENGAGEMENT DES DOTATIONS BUDGETAIRES ET FLAMBEE DES TAXES PAYEES PAR LES MENAGES

Logement

S'agissant du recours aux artifices de présentation et aux taxations, plusieurs exemples sont très révélateurs. Pour la mission Ville et Logement, 340 millions d'€ seront prélevés sur les organismes HLM au nom de la suppression de l'exonération de la taxe sur les loyers dont bénéficiait le logement social. Le congrès du mouvement HLM de Strasbourg a révélé il y a quelques jours l'opposition unanime à ce prélèvement et ses conséquences catastrophiques. Que vaut l'annonce antérieure du secrétaire d'Etat de limitation de la hausse des loyers à 1 % ? Pour camoufler la baisse des crédits d'Etat sur le programme de construction de logements sociaux, on surtaxe le logement social... Et on prélève toujours plus sur le 1 % (ramené à moins de 0,4 %) des fonds du logement des salariés, pour les transférer à l'ANRU ou à l'ANAH en compensation des dotations de l'Etat.

Transports et infrastructures

S'agissant des transports ferrés, on découvre un nouveau compte d'affectation spéciale de soutien aux transports interrégionaux conventionnés déficitaires (trains corail par exemple), qui serait alimenté par une taxe sur les billets de trains pour plus de la moitié, mais pour trois fois moins seulement (!) par un ajustement des redevances payées par les sociétés d'autoroutes privatisées.

Les crédits d'entretien des routes nationales sont en baisse de 25 % sur 2010. Et cet été début juillet, vous avez décidé le recours à trois nouvelles concessions pour des liaisons routières à moderniser ! Nous refusons la privatisation de pans entiers du réseau des routes nationales. Car si vous écarterez de nouveau la piste RGPP de création de « l'opérateur routier national », vous entendez bien réduire les services d'ingénierie routière et vous privatisez de fait en confiant financement et exploitation de parties du réseau national aux majors du BTP, par le biais des concessions, des PPP et des nouveaux partenariats.

Nous refusons le transfert de la propriété d'Etat des Voies Navigables à VNF, qui vise à pallier le manque de dotations Etat pour les investissements nécessaires à la modernisation du réseau des VN, en dépit des enjeux de transports de fret alternatifs à la route et des ressources aquatiques.

En matière de contrôle aérien, nous sommes favorables à une évolution du ciel unique européen, sur un mode coopératif renforcé, et de façon pragmatique. La CGT a fait une proposition en ce sens. Elle est d'ailleurs reprise dans le rapport Savary, qui vient d'être remis. Nous n'acceptons pas, comme d'autres organisations syndicales nationales et européennes, le projet de fusion « des prestataires européens » du ciel unique (FABEC), qui entraînerait pour la France un démantèlement de la DGAC. D'ailleurs la proposition du secrétaire d'Etat aux transports se heurte à un très fort scepticisme de nos partenaires européens.

De manière générale, au regard de l'ensemble des financements nécessaires à la réalisation des projets prévus au projet de Schéma National des Infrastructures de Transports (SNIT) soumis à la concertation, environ 170 milliards d'€ sur 25 ou 30 ans, alors que le CGEDD en estime la part Etat à 30 % (aux côtés de RFF, des Régions...), nous posons la question de la réalité des ordres de priorités. Si rien ne change, celles-ci seront dictées par la rentabilité à court terme des projets et la rareté organisée à l'avenir des crédits Etat et collectivités territoriales, en favorisant de fait les partenariats avec le privé et en réduisant d'autant la volonté d'investir massivement dans les alternatives au mode routier.

Politiques de l'eau et des risques

La politique de l'eau voit l'amplification de la chute des crédits d'Etat : ainsi en 2011 le financement des actions de suivi de la qualité de l'eau serait intégralement payé par les Agences de l'eau et l'ONEMA, dont on sait que les budgets sont payés à 90 % par les consommateurs domestiques, le reliquat par les industriels et les agriculteurs. Nous vous demandons la garantie de la poursuite des activités des laboratoires des DREAL !

Un satisfecit peut en revanche être donné sur la mobilisation de moyens financiers supplémentaires pour la mise en œuvre du plan digues et inondations, prélevés sur les réserves de la CCR (100 M€ et le fonds Barnier 500 M€ d'ici 2016).

NON AU BRADAGE DES LIEUX DE VACANCES DES AGENTS

La Fédération Nationale des Associations de Sport, de Culture et d'Entraide (FNASCE) est un acteur social du Ministère depuis plus de 40 ans, forte de 115 associations départementales (ASCE) et de 48 000 adhérents. La FNASCE est devenue le seul opérateur de loisirs et de vacances familiales du MEEDDM.

Plus de 300 unités d'accueil gérées par les ASCE sont réparties sur l'ensemble du territoire et servent de lieux de vacances ou d'hébergement provisoire d'urgence pour des agents en mobilité (nouveaux arrivants) ou en difficultés(surendettement, catastrophe naturelle...).

L'investissement humain y est très important. L'année dernière, 2444 jours de bénévolat et 1391 jours de salariés rémunérés par les ASCE ont été déployés pour reconstruire ou restaurer des unités d'accueil.

Ces dernières années, l'investissement financier annuel a été d'environ 100 000 euros pour le Comité central d'action sociale(CCAS),et pour la période 2007-2008 de 92 000 euros pour la FNASCEE et de 53 000 euros pour les ASCE.

En 2009,191 semaines ont été offertes à partir de dossiers instruits avec les assistants sociaux, à des agents qui n'ont pas les moyens de partir en vacances. Le tarif social moyen appliqué de 266 euros pour un séjour d'une semaine pour une famille de 4 personnes, s'est traduit au titre de l'année 2009 par 5613 demandes honorées pour une estimation de 22 500 bénéficiaires. Dans le même temps,5652 demandes ont été refusées.

Vous comprendrez Monsieur le Ministre que la CGT, les autres organisations syndicales, n'acceptent pas que 196 unités d'accueil fassent l'objet d'une remise à France domaines. Elles refusent également que 24 sites représentant 51 unités d'accueil soient transférés à des collectivités(note de votre Directeur de cabinet M. Carencio en date du 20 mai 2010). L'abandon des unités d'accueil appartenant à l'Etat porterait un coup fatal à la politique de vacances familiales déjà très insuffisante en regard aux besoins des agents de votre Ministère.

Monsieur le Ministre d'Etat, la CGT souhaite vivement être associée aux travaux qui sont menés en la matière au sein de votre ministère et demande la mise en place immédiate d'une "exception sociale" pour l'ensemble du patrimoine social du MEEDDM.

AVENIR DES SALARIES DE L'ISTED

L'ISTED (Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement) est une Association à but non lucratif qui contribue à la valorisation internationale de secteurs tels que le transport, l'aménagement et l'environnement. Depuis quelques semaines, M. Prévost a été nommé par le CGEDD avec pour mission de dissoudre cette association qui était jusqu'à présent logée et subventionnée par le ministère. Les syndicats CGT et CFDT d'administration centrale ont rencontré mardi dernier M. Prévost en présence du personnel de l'association qui compte 11 personnes. L'engagement pris par M. Prévost a été de faire le nécessaire pour que les personnels puissent être reclassés auprès de directions du ministère ou d'établissements publics.

Le ministère est pleinement concerné dans la mesure où l'association avait une mission de service public avec une convention passée entre lui et l'ISTED. Nous estimons que l'administration a un devoir de reclasser ces personnels très diplômés et très compétents. La Direction des ressources humaines doit recevoir M. Prévost le 12 octobre prochain. Il nous paraîtrait inconcevable que le Ministère ne puisse trouver un accompagnement correct pour cette petite dizaine d'agents qui pour beaucoup, ont plusieurs années d'ancienneté dans cette association.

Par ailleurs, la presse s'est fait l'écho de la fermeture du toit de l'Arche et de ses deux musées (de l'informatique et du jeu vidéo) pour les besoins du ministère en salles de réceptions ou réunions. Cette fermeture entraîne 40 licenciements, nous demandons des explications sur cette situation.

Mon camarade, Maurice Barla , va intervenir au nom des trois organisations CGT, FO, CFDT sur l'actualité du dossier des OPA et des transferts des parcs. Puis André Mandard, président du CCAS, sur le budget de l'action sociale.

Déclaration CGT, FO, CFDT sur les OPA

Monsieur le Ministre d'Etat

Ce n'est pas la première fois que nous tenons à vous alerter sur la situation inacceptable dans laquelle se trouvent les Ouvriers des Parcs et Ateliers de notre ministère.

Pourtant, le 20 mai 2010, les OPA se sont adressées à vous en étant massivement en grève et dans l'action à propos de leur avenir tant dans les collectivités que dans les services de l'Etat. A ce jour, ils sont sans réponse réponses de votre part sur :

L'application de la loi 2009-1291 du 26 octobre 2009

Les droits et garanties des agents Mis à Disposition Sans limitation de Durée ou mutés dans les services de l'Etat.

Les premiers transferts ayant eu lieu le 1er janvier 2010, 1500 OPA ont été transférés dans les collectivités et 140 mutés dans les services du MEEDDM. Il a fallu une action de grève massive pour que les OPA soient traités comme les autres personnels précédemment transférés c'est-à-dire avec un minimum de droits et de garanties.

Vous avez fait paraître une circulaire le 11 février 2010 et force est de constater qu'à ce jour, elle n'est que partiellement appliquée.

Peu de départements ont établi les fiches financières des agents et l'indemnité compensatrice différentielle prévoyant le maintien de la rémunération pendant la période couvrant le droit d'option n'est toujours pas applicable.

Peu de départements ont signé la convention de mise à disposition sans limitation de durée qui fixe les prérogatives de l'autorité de gestion et d'emploi mais surtout les droits des agents.

Les décrets d'application de la loi du 26 octobre 2009

Pratiquement un an s'est écoulé depuis la promulgation de loi au journal officiel et à ce jour aucun décret d'application n'est encore sorti.

Une nouvelle fois, exaspérés par le retard pris et par le contenu du projet de décret, les OPA étaient en grève et dans l'action le 20 mai 2010.

Le décret d'intégration et du maintien de la rémunération dans la FPT

Un accord a été pris suite au 20 mai sur l'organisation par le MEEDDM d'une table ronde avec le MEEDDM, le Ministère de l'Intérieur (DGCL), l'ADF et les organisations syndicales. L'objectif de cette table ronde étant de trouver des solutions acceptables par tous les partenaires en ce qui concerne l'intégration des OPA dans les cadres d'emplois de la FPT.

Cette table ronde devait se tenir dans les premiers jours du mois de juillet mais pour des raisons de disponibilités, elle a du être repoussée.

Nous sommes fin septembre, pratiquement un an après la promulgation de la loi, 31 parcs et 1500 OPA ont été transférés, les autres le seront dans trois mois et aucun OPA ne connaît les conditions concernant l'intégration et la retraite, éléments qui seront déterminants pour faire le choix d'intégration dans la FPT.

Nos organisations respectives ont relancé votre cabinet sur la tenue de cette table ronde. Il nous a été répondu que le ministère de l'intérieur sollicitait une réunion interministérielle en amont de la table ronde ce qui expliquait le retard pris.

Force est de constater que ce scénario ne respecte pas les accords pris au mois de mai. Pour les organisations syndicales nous ne pouvons pas accepter que des réunions se tiennent et prennent des décisions en l'absence des principaux intéressés en l'occurrence l'ADF en tant que représentants des collectivités et les Organisations syndicales en tant que représentants des personnels.

Pour nous, si un arbitrage interministériel est nécessaire, il doit se tenir après la table ronde lorsque que tous les interlocuteurs se seront exprimés et non avant ! Cela va dans le sens du dialogue social.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'Etat, de respecter les engagements de votre ministère et d'organiser dans les meilleurs délais une table ronde avec les partenaires concernés (MEEDDM, ministère de l'Intérieur, ADF et organisations syndicales)

Le décret sur la retraite

Ce décret est aujourd'hui totalement inconnu puisqu'aucun projet ne nous a été communiqué. Pour les OPA, ce décret doit être connu en même temps que celui de l'intégration car il est un des éléments déterminant pour le choix d'option pour le statut de fonctionnaire territorial.

La situation des OPA dans les services du MEEDDM

Le 26 novembre 2009, dans le cadre d'un préavis de grève des OPA, nous avons interpellé votre cabinet sur la situation des OPA qui restent dans les services du MEEDDM. Nous avons besoin d'avoir une perspective d'avenir en termes de missions, de métiers et de statut.

M. Thomas DEGOS, votre directeur adjoint de votre cabinet a pris un relevé de conclusions dans lequel il chargeait la DRH de mener une réflexion sur l'avenir des OPA au sein du Ministère.

Non seulement aucune réunion ne s'est tenue mais les seules indications qui nous sont transmises sont plutôt des incitations à se débarrasser au plus vite des OPA :

- Dans les bases aériennes en les mettant à disposition du ministère de la défense,
- Dans les services de navigation avec un transfert à l'opérateur public VNF,
- Dans les DIR en refusant toute organisation autour des missions et de métiers des OPA,
- Dans les DIRM en remettant en cause les missions des OPA.

Le décret statutaire de 1965

Autre mesure qui montre la détermination du Ministère à se débarrasser au plus vite des OPA est l'empressement à vouloir « toiletter » le décret statutaire. L'objectif principal est d'insérer la mise à disposition de droit commun pour pouvoir transférer les OPA des bases aériennes au ministère de la Défense et ceux des Services navigations à l'opérateur public VNF.

Nous ne pouvons pas accepter de telles mesures qui ont pour conséquence la fin des recrutements et du « corps » des OPA. Nous revendiquons un véritable décret statutaire gage d'avenir autour de nos missions et de nos métiers.

Nous vous avons fait part de notre position dans un courrier que nous vous avons adressé le 8 juillet 2010. A ce jour, nous n'avons aucune réponse de votre part, ni de votre cabinet, ni de la DRH. Toute décision prise arbitrairement sans prise en compte de nos observations sur un sujet aussi important que le statut serait considéré comme une véritable provocation.

Les mesures catégorielles

La dernière provocation envers les OPA concerne les revalorisations salariales des premiers niveaux de grades. Nous dénonçons une supercherie avec une revalorisation quasi nulle qui va être rapidement annihilée par le gel des salaires de la fonction publique. Le salaire minimum va rapidement rejoindre les deux voire les trois premiers niveaux de classification ce qui est inconcevable pour des emplois qualifiés et hautement qualifiés.

Ecartés des mesures catégorielles depuis la loi du 13 août 2004 sous prétexte de la promulgation de la loi sur les parcs, les OPA exigent l'application des engagements de votre ministère en ce qui concerne la revalorisation de la prime de rendement et de l'extension de la prime d'ancienneté (intégration de la prime d'expérience).

Monsieur le Ministre d'Etat, les OPA sont exaspérés et se sentent totalement abandonnés par leur ministre et le ministère.

Ils exigent que vous respectiez vos engagements avec

- **Le respect du droit des OPA MADSLD ou mutés dans les services de l'Etat**
- **La tenue de la table ronde avec tous les partenaires pour travailler sur des décrets d'application de la loi qui assurent un avenir et des déroulements de carrière attractifs à tous les OPA**
- **Un décret statutaire gage d'avenir et de recrutements**
- **De réelles mesures catégorielles**

Monsieur le Ministre d'Etat les OPA sont l'attente de mesures rapides et concrètes. Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre haute considération.

Intervention d'André MANDARD – Président du CCAS

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs

Le climat délétère induit de la RGPP, mais aussi des réorganisations ministérielles et de l'Etat s'est largement diffusé dans tous les services du Ministère. Il se trouve inévitablement accentué par l'attaque sans précédent sur les retraites. Les nouveaux dé-remboursements annoncés d'une grande partie des médicaments par la Sécurité Sociale entraînent une forte augmentation des mutuelles qui va encore peser sur les ménages.

Les agents du MEEDDM, parmi les plus mal payés de la fonction publique doivent faire face à la crise économique et aux conséquences financières liées notamment aux transports et/ou à la restructuration engendrées par les nouvelles réorganisations de services.

Depuis janvier 2010, **14 suicides** sont à déplorer dans les services du MEEDDM. Ce triste bilan ne fait que confirmer l'état très dégradé dans lequel vivent les agents du ministère depuis plusieurs années.

C'est dans ce contexte et sans la moindre concertation que les organisations syndicales, le Comité Central d'Action Sociale et les assistantes de **service social** ont découvert malgré des interventions massives, que leur sort a été scellé par les secrétaires généraux du MEEDDM et du MAAP. Quelles garanties d'avenir pour les ASS concernées et pour le suivi social de proximité des personnels ?

Cette situation est intolérable.

De nouveaux CLAS sont à mettre en place dans 22 DREAL, 4 DIRM et 3 Directions Régionales de l'Ile de France. Les CLAS sont à consolider ou à mettre en place dans les DDT et DDTM après les élections du 19 octobre et l'activation des CTP dans les services. Une fois encore, nous vous demandons Monsieur le Ministre d'Etat d'intervenir pour que ces instances reconnues d'utilité publique par les agents et l'ensemble des administrations du Ministère, soient pérennisées dans les services déconcentrés du MEEDDM, mais aussi dans les directions interministérielles. Ces organismes uniques qui tissent le lien social doivent être mis à disposition de tous les agents d'une même communauté.

Les commissions régionales de concertation d'action sociale instituées par la circulaire du 6 juillet 2010 doivent se mettre en place rapidement. Les services sont toujours dans l'attente de l'instruction donnant le « feu vert » pour leurs créations.

Le document pluriannuel d'action sociale adossé à la commission régionale est un outil qui doit permettre, si tous les acteurs concernés jouent leurs rôles, un dialogue de gestion et un dialogue social quasiment inexistant tant au niveau local qu'au niveau régional. Mais là aussi Monsieur le Ministre, ce que l'administration centrale aura mis en place avec les organisations syndicales ne sera efficient que si les responsables de service respectent les instructions, circulaires et autres arrêtés édictés dans ce cadre.

Concernant le patrimoine social du MEEDDM, je ne vais pas reprendre ce qu'on dit les camarades Francis Combrouze et Gérard Costil. L'heure est grave. J'attends maintenant que les organisations syndicales soient associées aux discussions menées par le MEEDDM et France Domaines et la mise en place immédiate « d'une exception sociale » afin que l'ensemble du patrimoine social soit sauvé.

De nombreux dossiers sont à développer dans le cadre du CCAS. Des prestations sont à améliorer ou à créer. Ceci n'est possible qu'avec une enveloppe budgétaire nettement supérieure à celle que l'on connaît aujourd'hui. D'ailleurs, la CGT rappelle sa revendication première : **un budget action sociale à hauteur de 3% minimum de la masse salariale et des pensions.**

L'affichage de 16,5 M d'euros sur le PLF 2011 représente une enveloppe quasiment identique aux PLF des 2 dernières années. Comme les années précédentes, plusieurs millions d'euros ne sont pas inscrits en loi de finances mais seraient pris en compte par le programme 217 avec tous les risques encourus quand on sait que les crédits de fonctionnement subissent de sérieuses coupes sombres. Aujourd'hui, de nombreux CLAS sont dans l'incapacité de mener des actions programmées ou de payer des prestataires à cause de crédits (complément de PBI et PBM) non délégués dans les services. Début octobre, l'urgence est déjà dépassée. **La CGT demande la sanctuarisation des crédits d'action sociale.** Pas de gels et pas de diminution conformément aux engagements pris en votre nom par votre directeur adjoint de cabinet.

La CGT prend acte avec satisfaction du lancement des travaux, avec l'aval de Mme Eyssartier, sur la mise en place d'un prêt pour les parents dont les enfants dé-cohabitent pour faire des études.

Le logement est un poste qui pèse très lourd dans le budget des agents du MEEDDM.

Alors que d'autres ministères ont mis en place récemment des aides ou prêts pour améliorer l'habitat ou accéder à un logement, le nôtre reste sourd à toute création de prestations pourtant indispensables à l'amélioration des conditions de vie qu'un grand ministère d'Etat « unique au monde » selon vos propos, se doit d'honorer.

Monsieur le Ministre, nous attendons que vous preniez des décisions conformes aux attentes des agents de votre ministère et à leurs représentants.

Intervention sur la réduction d'ancienneté au titre de 2009

La CGT rappelle son opposition à la politique de GRH mise en place au sein de notre ministère. Cette politique tend à individualiser la gestion des agents, à les isoler voire les opposer. Nous sommes loin de la volonté de développer de la compétence collective dans ces conditions. Les processus de travail conduisent les agents à œuvrer en équipe projet, nous ne sommes pas certains que ce mode de management y réponde.

Aujourd'hui l'entretien professionnel ne correspond pas, à notre sens à l'évaluation du travail effectué en prenant en compte le contexte et les moyens alloués, mais surtout vis à vis de la satisfaction de nos missions, de l'utilité sociale.

Ce dossier relatif aux bonifications nous interroge sur plusieurs points :

- la campagne d'entretien professionnel devait être terminée au 30/06 Est-ce bien la situation dans laquelle nous sommes ?

- A-t-il été tenu compte du contexte dans lequel se trouve aujourd'hui les services ? Les agents ?
- Qui définit les critères ? S'est-on assuré de leur pertinence ?
- Y a-t-il harmonisation d'une région à l'autre ?
- Quel recours pour les agents ?
- Existe-t-il un lien avec la PFR ?

La prochaine campagne d'entretien professionnel est envisagée sur quel support ? Celui de 2008 ? Quel calendrier ? Quelle concertation ?

Nous dénonçons le manque de lisibilité de transparence. Nous rappelons notre demande, mainte fois réitérée, d'avoir une vision globale de la politique de GRH du ministère. Promesse formulée par la DRH, mais jusqu'à présent non concrétisée.

Merci d'apporter un éclairage sur tous ces points. L'ensemble des agents attendent des réponses. Ils sont las du silence qui leur est opposé.

Déclaration sur la fusion LCPC-INRETS

Mesdames, Messieurs,

La projet de fusion entre le LCPC et l'INRETS va donner naissance à l'IFSTAR alors que la réorganisation du LCPC n'est pas encore achevée et n'a donc pas pu apporter toute l'efficacité escomptée. Ce projet de fusion a été imposé par le ministère et sera aussi mis en oeuvre sans que les principales revendications des organisations syndicales soient prises en compte.

Certes, quelques éléments de moindre importance ont été intégrés au projet, lors des nombreuses réunions de pseudo concertation, mais pour l'essentiel, c'est-à-dire sur la représentativité des agents au conseil d'administration (CA) et au conseil scientifique (CS), et sur le lien avec le réseau des laboratoires, il n'y a rien de concret.

Sur le premier point, la représentation du personnel de 4 sièges sur les 22 du conseil d'administration et de 6 sièges sur les 21 du conseil scientifique nous paraît très insuffisante. Les arguments de l'administration pour légitimer ce choix est d'invoquer la norme. De quel norme s'agit-il ? Quand bien même, il existerait une valeur moyenne, rien n'interdit d'aller au-delà et de prendre une valeur haute. Il n'est pas interdit d'innover, cela est même plutôt conseillé dans un organisme de recherche. Cette revendication n'est pas une revendication de forme, mais bien le souci d'une meilleure démocratie au sein de l'établissement. Elle permettrait une représentation plus pluraliste des agents, en tenant compte des différences qui existent aujourd'hui au sein des 2 établissements. C'est pourquoi, nous soumettons deux amendements au CTPM portant à augmenter le nombre des représentants des personnels au sein du CA et du CS, en les faisant passer de 4 à 6 minimum (8 serait préférable) pour le CA et de 6 à 8 minimum (10 serait préférable) pour le CS.

En outre, nous nous opposons vivement à la mise en place des CA et CS sans représentants jusqu'à l'élection des membres, devant intervenir au plus tard début juin 2011. Nous nous y opposons d'autant plus que ces 6 premiers mois seront essentiels dans la mise en oeuvre de l'IFSTAR. Nous revendiquons que pour le moins, les dispositions transitoires de l'article 19 soient amendées, afin que les actuels représentants des deux établissements parents siègent avec voix délibératives au CA et au CS durant cette transition. A défaut, la CGT prendra toutes ses responsabilités et n'exclut pas le dépôt d'un recours. Certes, les recours n'impressionnent pas madame la préfiguratrice, mais devons-nous lui rappeler ceux qu'elle a connus avec les personnels non titulaires, lorsqu'elle était DRH du ministère ? Devons nous rappeler également l'invalidation récente des élections au LCPC ?

Sur le point concernant la rupture amorcée depuis plusieurs années entre le réseau des laboratoires au sein des CETE et le LCPC, le projet IFSTAR n'améliore pas les choses. Nous avons bien compris la finalité en droite ligne de la RGPP qui est d'abandonner les missions des laboratoires. Le fait de décapiter le réseau des LPC impulse une réduction de moyens et d'effectifs dans les laboratoires. C'est l'éternelle réponse aux déficits publics prônée par les gouvernements successifs depuis plusieurs décennies. Nous dénonçons que la préfiguratrice du projet, appuyée par la Direction de la Recherche et de l'Innovation, ait saisi l'opportunité de la mise en oeuvre de l'IFSTAR pour asphyxier le réseau des laboratoires. C'est pourquoi, nous vous proposons d'insérer un troisième amendement à l'article 3 dans un point 4 en décalant la numérotation qui suit, rédigé comme suit : "recourir au réseau des laboratoires du ministère, comme appui opérationnel et de développement". Cette insertion permettrait également de légitimer l'existence du comité inter-LPC, instance de pilotage de l'ensemble du dispositif, car le projet de convention, n'est qu'un projet dont l'évolution avant contractualisation pourrait remettre en cause les bonnes intentions d'aujourd'hui.

En dehors de ces deux aspects qui nous paraissent fondamentaux, le projet dans son ensemble répond à une diminution de moyens et préfigure l'organisation du Réseau Scientifique et Technique.

Effectivement, cette fusion est impulsée sur la base d'une réduction d'effectifs. Dans un premier temps, ce sont les effectifs supports qui seront impactés. Certes, en 2011 les effectifs seront stables, mais pour 2012, le chiffre de -10 à -11 ETP est annoncé. Nous craignons que ce chiffre soit plus important compte tenu de la politique menée actuellement. Par suite, l'objectif est de diminuer les effectifs que l'on peut qualifier de techniques, avec dans un premier temps la chasse aux doublons. Que des doublons puissent exister, nous en sommes convaincus dans la mesure où il s'agissait jusqu'à présent d'équipes des deux établissements qui travaillaient en étroite collaboration. Quand bien même des doublons existeraient, ne serait-il pas judicieux de redéployer les effectifs sur des nouveaux champs, de nouvelles activités en adéquation avec la volonté du ministère d'investir les champs de l'écologie et du développement durable ?

Quant à l'organisation du RST dans lequel la fusion LCPC INRETS se met en oeuvre, nous pensons qu'elle se fonde sur le principe de la loi de l'offre et de la demande, bref sur celle du marché. D'un côté, l'offre des différents établissements composant le RST, établissements en compétition les uns avec les autres, et de l'autre côté une demande au niveau national, européen voire international, de recherche, d'innovation, de normalisation ... Ce modèle conduit inexorablement vers des fusions, des absorptions et même des suppressions d'EP. Au final, il ne devrait rester que 3 ou 4 grosses structures. C'est ce qui se passe par exemple en matière de distribution de l'eau ou encore avec la téléphonie (3 pseudo opérateurs concurrent régulièrement en infraction), etc.

Enfin, cette fusion pose aussi une question importante, celle du devenir du statut des agents. Les deux établissements parents, ont des agents dont les statuts sont très différents. Demain, au sein de l'IFSTAR, pourraient coexister sur une même mission deux agents avec un statut et une rémunération totalement différents. Dans tous les cas, avant d'imposer un changement, nous exigeons une étude sur l'existant et les impacts des solutions envisageables. Sur ce sujet notre position est claire : l'alignement et la convergence des statuts ne peuvent conduire à des pertes de rémunération et à un amoindrissement des conditions de travail.

Sur ce dernier point, comme sur la mise en oeuvre, les personnels réclament la plus haute transparence, et de vraies négociations, qui ne pourraient être des convocations à des réunions de travail au sein desquelles rien n'est discutable. De vrais efforts d'information sont également à produire, dans un contexte très flou et très angoissant pour les agents. Il en va de leur bien-être et de l'avenir de ce nouvel institut.

Enfin, le regroupement sur le plateau de Saclais de grandes écoles, dont l'ENPC tel qu'annoncé dans le journal les échos, vient percuter un projet de regroupement à Marne La Vallée, dont l'objet était notamment de réunir sur un même site le LCPC et l'ENPC. Dans ces conditions, nous nous interrogeons sur la cohérence du projet scientifique porté par le ministère. Deviendrait-il subitement moins louable ? En outre, compte tenu du futur vide engendré par ce départ, nous escomptons que le ministère revoie sa copie quant à la délocalisation du SETRA, ce qui recréerait le portage scientifique du projet de regroupement sur Marne La Vallée.